



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été adopté par la Ville de Macamic à la séance régulière du 25 mai 2026:

Règlement numéro 26-384 : Règlement concernant l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau de la greffière-trésorière de la Ville de Macamic, au 70, rue principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, ce 26 mai 2026

Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe